

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 43
Votes exprimés : 43
POUR : 43
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20 février 2023
Date d'affichage :
20 février 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe TRESPALLÉ - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Claude CATRIN
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Christophe CHEYSSON -

Objet de la délibération

RELAIS PETITE ENFANCE Z'ABEILLES
CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE COFINANCEMENT AVEC LA CAF ET LE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président explique que le Département de l'Yonne propose de renouveler la convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Petite Enfance (R.P.E.) Z'ABEILLES, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2025.

Afin d'offrir un service d'accueil des familles, des Assistant(e)s Maternel(le)s et des professionnels de la garde d'enfants à domicile, les missions confiées au R.P.E. sont les suivantes :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant(e) maternel(le) selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles ;
- Offrir aux assistant(e)s maternel(le)s, et le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale d'accueil du jeune enfant, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
- Faciliter l'accès à la formation continue des assistant(e)s maternel(le)s et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur les possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile ;
- Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr ;
- Informer les parents ou représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles ;

Pour accompagner la collectivité, les partenaires financiers s'engagent comme suit :

- La Caisse d'Allocations familiales de l'Yonne s'engage à verser une prestation de service « Relais Petite Enfance » par poste d'animateur dont les modalités d'octroi sont définies dans une convention spécifique.
- Le Conseil Départemental de l'Yonne : s'engage à verser une participation annuelle consistant en une aide au fonctionnement qui sera soumise chaque année à la décision de l'Assemblée Départementale et versée en une seule fois. Elle tiendra compte du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s icaunais(es) agréé(e)s sur la zone couverte par le relais. Cette participation annuelle au fonctionnement pourra être proratisée en cas d'ouverture du RPE sur une année incomplète.
La participation annuelle du Département pour l'année 2022 était de 1 541 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE la convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Petite Enfance Z'ABEILLES avec la CAF de l'Yonne et le Département de l'Yonne, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2025.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Christophe CHEYSSON



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 03/03/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com